



Indemnisation suite accident

Par **choubi31**, le **09/11/2011** à **21:08**

Bonjour,

J'ai eu un accident de patinoire le 4 avril dernier. Un adolescent m'a bousculé sur la glace et m'a fait tombé, résultat coccyx fracturé ... Je vous passe les détails de ma convalescence mais j'ai bien dégusté!

Le lendemain je monte mon dossier pour faire marcher mon assurance et avoir une indemnisation. A la patinoire le responsable avait pris les coordonnées de l'ado et les miennes mais sans me les transmettre par mesures de sécurité. (au cas où j'aurais eu l'envie d'aller lui rendre visite alors que je ne pouvais pas bouger...). Du coup dans mon dossier d'assurance je ne peux leur donner l'adresse du responsable mais leur demande de prendre contact avec la patinoire.

Un mois s'écoule je reçois une lettre de l'assureur comme quoi il n'a pas eu les coordonnées. La patinoire ne voulait pas leur transmettre directement.

J'ai donc appelé la patinoire pour en savoir un peu plus, après négociation le responsable m'a affirmé avoir faxé les coordonnées à mon assureur. Pensant le problème réglé, j'attends que la procédure suive son cours.

J'ai eu une surprise 2 mois plus tard quand mon assureur m'a renvoyé une lettre comme quoi la patinoire ne voulait toujours pas transmettre les coordonnées ...

Au mois d'aout, j'ai donc appelé la mairie concernée au service des sports pour faire bouger les choses (patinoire fermée). Ca prenait autant de temps parce que la demande de transmission avait été rejetée. Je m'explique: la mairie s'étant posé la question d'un possible préjudice à l'ado (ils ne se sont pas posé la question pour le mien ...) avait demandé conseil à un avocat et mon dossier était bloqué au service juridique. Donc j'ai perdu 4 mois de temps de procédure parce que la responsable juridique de la mairie pensait n'avoir pas le "droit" de transmettre les coordonnées de l'ado pour me faire indemniser ...

Après un entretien téléphonique corsé j'ai convaincu cette personne de contacter les parents de l'ado pour leur informer de la transmission de leur coordonnées. Problème résolu ?

Toujours pas ...

Depuis, mon assureur ayant enfin reçu les coordonnées a envoyé 3 courriers aux parents qui sont sans réponse à ce jour.

J'ai du avancer tous les frais médicaux et me prive d'autres car je ne peux me permettre financièrement de payer ces sommes.

Que faire ?

Porter plainte servira-t-il à quelque chose ? Quel motif pour la plainte ?